

COMMUNE DE TUCQUEGNIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FEVRIER 2026 – 17H30

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19
de présents : 13
de votants : 14

PRESENTS : Mmes – Mrs DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – PRUZSINA Françoise – STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond – MARTEAU Wioletta – RIANI Carlo – SBERNARDORI Thierry - GAYCHET Marie – KOCHANYJ Aline - POTIER Marc – BOEMO Sylviane - FASANO Hervé - KILIANSKI André

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne

ABSENTS EXCUSES:

Mme SALON Aurélie
Mr CHMIEL Denis
Mme MICHALSKI Brigitte
Mr LIEVAIN Pierre-Olivier
Mr TAKACS Michel

Monsieur NOCCHI Raymond est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h33.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Le conseil est invité à se prononcer sur le PV du dernier conseil municipal. En l'absence de remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : demande de salle par l'association « Pumpkin's Spirit » basée sur la commune depuis octobre 2025, pour faire des jeux, notamment le jeu du Loup Garou. Ils occuperont la salle Annexe le samedi 21 février 2026. La commune prête à titre gratuit une salle, une fois par an, aux associations qui le demandent. Il est demandé au conseil de réfléchir quelle salle pourrait occuper cette association dans le cadre des jeux publics qu'elle organise, car la salle Annexe est souvent occupée pour des réunions. Il est remarqué que la salle de réunion de la maison des associations est peut-être trop petite pour l'organisation de ce jeu.
- ❖ **Information** : demande d'autorisation d'emplacements de QR Codes sur la commune par Cœur Du Pays Haut. A l'unanimité, le conseil accepte que les services de la communauté de communes mettent des QR codes sur la commune dans le cadre du projet culturel « Il était une fois dans l'Est ».

3) INTERCOMMUNALITE

- **PLUI** : il a été arrêté par le conseil communautaire par délibération du 15 décembre 2025. Ensuite, les communes disposent de 3 mois pour délibérer. Passé ce délai, leur avis est considéré comme favorable. Le plan local d'urbanisme intercommunal est un sujet qui a été discuté de nombreuses fois en conseil municipal, un énorme travail d'étude et de réflexion a été mené pendant plusieurs années. Il y aura une enquête publique sur le PLUI, les administrés pourront faire part de leurs remarques.

A l'unanimité, le conseil approuve le plan local d'urbanisme intercommunal.

- Convention mise à jour concernant la mise à disposition et le financement des ateliers Relais Petite Enfance (RPE) délocalisés

La commune met à disposition les locaux du périscolaire pour les activités organisées par le RPE, à destination des assistants maternels, des enfants et des parents. Il est proposé au conseil de renouveler la convention de mise à disposition de locaux, pour un an. Cela permet aux assistants maternels de se rencontrer. Madame PRUZSINA a constaté qu'il y avait beaucoup de fréquentation lors de ces rencontres.

A l'unanimité, le conseil accepte de renouveler la convention de mise à disposition de locaux communaux et autorise Madame Le Maire à la signer.

4) OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est demandé au conseil d'autoriser l'ouverture des crédits suivants :

Objet	Fournisseur/prestataire	N° de facture	Chapitre/article	Montant
Remboursement de caution			16/165	308,91 €
Percolateur salle municipale	AMAZON	FR525K3LBEI	21/2188	155,95 €
Illuminations 2025/2026	BUCCI	26/01/017	21/2188	3 340,26 €

Objet	Fournisseur/prestataire	N° de facture	Chapitre/article	Montant
Éclairage RASED école A.Lebrun	BUCCI	25/06/144	21/2131	698,40 €
Portes annexe et FEP	CAS SPA Santolini	25/12/4177	21/2131	4 857,60 €
Réfrigérateur congélateur cuisine kibboutz	DARTY - 4AS TECHNO	989/426/L000935	21/2188	299,99 €
Chauffage école A.Lebrun	VEOLIA	FAC2025-A00572	21/2131	2 084,33 €
Broyeur thermique	POINT VERT		21/2158	1 899,00 €

TOTAL : 13 644,44 €

A l'unanimité, le conseil accepte l'ouverture de ces crédits.

5) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES FESTIVITES 2026

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge de tous les frais (boissons, représentations théâtrales, séance de cinéma, fleurs, friandises, toasts, transports, etc...) résultant des diverses fêtes organisées dans la commune au cours de l'année 2026. A savoir :

- Fêtes et cérémonies :

- ☐ Opération de nettoyage de printemps,
- ☐ Journée nationale de la mine et des mineurs le 10 mars
- ☐ Fête de carnaval,
- ☐ Fête des Mères,
- ☐ Fête de la Musique,
- ☐ Fête de la Saint Jean,
- ☐ 14 Juillet, 15 août,
- ☐ Fête du 1er Mai
- ☐ Fête patronale Village/Marine
- ☐ 6 heures de Tucquegnieux,
- ☐ Repas des Anciens,
- ☐ Fête Omnisports,
- ☐ Noël de Joie,
- ☐ Saint Nicolas et fête de Noël dans les écoles – Sortie des Ecoles : séances de cinéma – théâtre – piscine,
- ☐ Arbre de Noël des Enfants du Personnel,
- ☐ Acquisition et plantation d'un arbre à chaque naissance enregistrée dans les registres de la commune,
- ☐ Evènements Familiaux du Personnel et des membres du Conseil Municipal (décès, mariage, naissance...),
- ☐ Téléthon
- ☐ Salaire de musiciens (article 6218)
- ☐ GUSO (article 6450)

- Réceptions :

- ☐ Réception du Personnel Territorial et Population (Noël, Nouvel An),
- ☐ Réception écrivains bibliothèque,
- ☐ Médaille d'honneur Communal,
- ☐ Départ en retraite, mutations, départs volontaires,
- ☐ Fête de la Paix,
- ☐ Fête du Patrimoine,
- ☐ Journée de la Femme,
- ☐ Anniversaire du 19 mars 1962 – Cessez le feu en Algérie
- ☐ Journée des Déportés,
- ☐ 8 Mai,
- ☐ 5 Septembre – Libération de Tucquegnieux,
- ☐ Commémoration hommage aux Harkis
- ☐ 11 Novembre,
- ☐ Inaugurations,

- ☐ Expositions diverses,
- ☐ Noces d'Or, de Diamant, de Platine, de Marbre
- ☐ Morts pour la France en Indochine

A l'unanimité, le conseil accepte la prise en charge des festivités 2026.

6) DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **L'Association TELLOJE** basée à LONGLAVILLE a fait parvenir une demande de subvention. Cette association, qui a maintenant 10 ans, aide les jeunes de 18 à 30 ans dans leur accès au logement. Elle demande une aide de 500 €. Il est noté que la communauté de communes verse une subvention à cette association. A l'unanimité, le conseil ne souhaite pas verser de subvention à cette association.

- Comme chaque année, le **Comité Départemental d'Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Meurthe-et-Moselle** nous a fait parvenir une demande d'aide, qui peut être sous la forme d'un bon d'achat, comme les autres années. Habituellement, le conseil accorde un bon d'achat de 50 €. Monsieur STACHOWIAK souligne l'importance d'un tel comité et de leurs démarches, parce qu'il constate qu'un passé, pas si lointain, est déjà oublié par certains.

A l'unanimité, le conseil accepte de donner un bon d'achat d'une valeur de 50,00 euros au comité.

- **L'Association Espoir et Vie** s'est vue attribuer une subvention de 80,00 € au titre de 2025, mais n'a fait parvenir ses documents qu'en fin d'année. Il est proposé au conseil de verser la subvention initialement prévue en 2025, sur 2026.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser la subvention de 80,00 € initialement votée en 2025, sur 2026.

7) ECOLES – ENFANCE/JEUNESSE

Point sur les différents sujets d'actualité pour les écoles

- Demande de financement sorties scolaires école élémentaire. L'école élémentaire Albert Lebrun souhaite emmener les élèves de CM1/CM2 à Verdun dans le cadre du programme d'histoire et du devoir de mémoire. Le coût estimé du voyage est de 1 920€ (Bus : 695 € et Visites : 1 225 €) pour 55 enfants soit un coût individuel de 35 € par enfant. Cette sortie vient en complément de celle à la Centrale de Cattenom qui se chiffre à 1 037 € (Bus : 695 € et rallye-pédestre à Thionville : 342 €) soit 19 € par enfant. Ce montant est entièrement pris en charge par l'Association Les Gamins de Lebrun. Toutefois, l'école demande à la municipalité de prendre en charge le coût du bus, afin de permettre de garder du financement pour la sortie des élèves du CP au CE2.

Le conseil rappelle que la commune a déjà financé le spectacle « The Time Machine » représenté le 29 janvier 2026, pour un montant de 950,00 € TTC, à destination des élèves de l'école élémentaire. Il est proposé de financer le montant au-dessus de 1000 € de frais de bus, soit 390 €.

Le conseil décide, à l'unanimité, de participer au financement des ces sorties scolaires à hauteur de 390 euros.

Madame Le Maire revient sur la panne de chauffage qu'il y a eu à l'école maternelle Louise Michel. Dès connaissance de cette panne, le prestataire VEOLIA a immédiatement été contacté et la pièce à remplacer a été commandée. Madame Le Maire et le Premier Adjoint téléphonaient tous les jours à VEOLIA pour connaître l'avancement de la commande, à tel point que VEOLIA est allé directement au dépôt pour récupérer la pièce, mais malheureusement le problème ne venait pas de cela. Le Maire et le Premier Adjoint appelaient les directeurs de VEOLIA pour faire avancer plus rapidement la réparation et finalement la bonne pièce a été changée et le chauffage a fonctionné de nouveau.

Pendant le temps de la panne, les élèves ont été accueillis dans les locaux du périscolaire. L'inspectrice a approuvé cette initiative. Les enseignants ont préféré que le bus s'arrête à l'école plutôt qu'au périscolaire, c'était plus simple pour eux.

Madame PRUZSINA souhaite revenir sur l'article paru dans le journal Le Républicain Lorrain, où il était écrit que les enfants ont dormi à même le sol. Elle explique que des lits de l'école ont été ramenés au périscolaire. Le personnel du périscolaire a proposé de mettre à disposition quelques lits, mais les personnels de l'école ont refusé la proposition. Elle explique que le périscolaire a modifié son accueil, afin de laisser de la place dans chaque salle pour l'école et que les enseignants puissent poser leur matériel pédagogique. Madame PRUZSINA a rendez-vous avec la journaliste qui a rédigé l'article, afin de lui montrer les locaux du périscolaire.

Madame Le Maire a été contactée par une conseillère pédagogique de l'inspection de BRIEY, qui a reçu un appel d'un parent d'élèves pour signaler de la moisissure dans les locaux de l'école maternelle. Elles se sont donc rendues à l'école lundi matin. La conseillère n'a pas du tout fait état de présence de moisissure au sein de l'école. Aussi, la conseillère est satisfaite des travaux effectués à l'école, notamment le remplacement du revêtement de sol. Elle a été informée que les portes et fenêtres de l'école allaient être remplacées. Elle comprend très bien que l'isolation complète de l'école ne peut être réalisée, car malgré les subventions, il resterait un trop gros montant d'investissement à charge pour la commune.

Madame Le Maire explique que la municipalité prend à cœur l'école et le bien-être des enfants. La mairie a toujours payé les fournitures scolaires et prend à sa charge le transport scolaire pour les enfants habitant à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire. Aussi, lorsque les associations demandent de l'aide pour les kermesses et autres manifestations, les employés du service technique sont toujours mis à disposition pour aider au montage et démontage de stands.

8) TRAVAUX

Point sur les différents travaux en cours et à venir au sein de la commune.

Les travaux de renforcement du préau de l'école élémentaire Albert Lebrun sont terminés.

Divers travaux sont régulièrement réalisés dans la commune, notamment des travaux dans les logements, réalisés par le service technique.

Des travaux de mise aux normes électriques vont être réalisés dans un logement

Madame Le Maire remarque que la commune est propre. Monsieur STACHOWIAK rappelle que la commune s'étend sur plus de 7 km de long et qu'il y a beaucoup de voirie et de trottoir à entretenir.

9) ETUDE IMPACT ENVIRONNEMENTAL PROJET PHOTOVOLTAIQUE

La Direction Départementale des Territoires a fait parvenir un courrier demandant au conseil de se prononcer sur l'étude d'impact environnemental relative au projet photovoltaïque de SODEGER, sur la commune.

Un tel projet doit passer par plusieurs instances et fournir plusieurs études. L'étude environnementale a été faite et le projet s'est adapté, afin de respecter l'environnement.

A l'unanimité, le conseil prend acte de l'étude d'impact environnemental et n'a pas d'observations particulières.

10) PERSONNEL COMMUNAL

- Médaille 35 ans de travail : un agent fait valoir ses 35 ans d'ancienneté, et demande la médaille d'Or. Habituellement, le conseil accorde une gratification. Le dernier agent ayant eu la médaille pour 35 ans de service, a reçu 500 euros.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une gratification de 500 euros à l'occasion de la remise de la médaille des 35 ans de travail de cet agent.

- Contrat d'Assurance des Risques Statutaires du personnel - Délibération accordant mandat au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54)

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

- Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Il est proposé au conseil :

- De donner mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle pour conduire au nom et pour le compte de la collectivité :
 - Les opérations de consultation et de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique ;
 - L'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel ;
 - La signature du marché avec l'assureur retenu en tant que mandataire de la collectivité.

A l'unanimité, le conseil accepte de donner mandat au CDG54.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h24.

Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK
Maire de TUCQUEGNIEUX



NOCCHI Raymond
Secrétaire de séance